

PLAN INVESTIGATION

PREMIÈRE REUNION A LA DGPN

02 AVRIL 2026

Une première réunion de cadrage se tenait le vendredi 27 mars 2026, au sujet du plan investigation, en présence du DGPN, du DRHFS et du DNPJ.

Une méthode de travail était adoptée pour suivre l'application des 125 mesures :

- **Articulation du suivi autour du court (avant la fin d'année), moyen (d'ici 2027) et long (après 2027) termes ;**
- **Réunions mensuelles pour leur évolution ;**
- **Comité de suivi trimestriel spécifique aux mesures liées au numérique.**

Le volet indemnitaire, avec la création des primes investigation et haute technicité, était abordé en premier lieu, car présenté au CSA-RPN du 31 mars.

PRIME INVESTIGATION

SYNERGIE-OFFICIERS soulignait la nécessité d'une évolution de la cartographie pour cette prime, qui exclut pour le moment de nombreux services judiciaires de la DNPAF, et au sein des DZPN/DTPN, les services départementaux de nuit, les cellules de déontologie et les CTCC notamment.

PRIME HAUTE TECHNICITÉ

SYNERGIE-OFFICIERS demandait l'élargissement du dispositif aux agents titulaires du brevet SEF et de l'IMEF, en équivalence à l'ICF de niveau 3. Un simple recyclage permettrait aux titulaires des anciennes qualifications de se mettre à niveau.

La même demande d'élargissement était formulée pour les agents de la CAT-PP, en miroir des agents du SIAT.

CARTOGRAPHIE OPJ

L'étude de la cartographie OPJ, devant initialement faire l'objet d'un décret dédié présenté au CSA-RPN le 31 mars est finalement renvoyée à une date ultérieure, car inachevée.

L'administration présentait ensuite les premières réalisations du plan investigation, avec l'expérimentation et le déploiement de plusieurs outils (MICRONIR, tablettes NEODK, logiciel SUIVI JUD 2, suivi des scellés, base Mercure partagée entre services...), le lancement de la plateforme VISIOPLAINTÉ à Angers, le développement des assistants d'enquête, le souhait de faire appel à des agents aux idées innovantes, le soutien psychologique à apporter aux agents des groupes de protection de la famille, ou encore la valorisation du travail des enquêteurs à travers le lancement du concours Clémenceau.

De manière plus générale **SYNERGIE-OFFICIERS** soulignait la nécessité de se pencher également sur la répartition des renforts annoncés de 700 effectifs, les conditions et le temps de travail, la charge mentale représentée par les stocks de procédures, un environnement numérique adaptée...

Autant de sujets qui feront l'objet de groupes de travail, auxquels **SYNERGIE-OFFICIERS** prendra toute sa part.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, s'agissant des primes OPJ, investigations et haute technicité, il est impératif que des corrections soient apportées sans délai afin que l'ensemble des personnels réellement engagés dans le judiciaire puisse en bénéficier à juste titre, au regard de leurs missions effectives.

Il est inacceptable que, pour chacune de ces primes, des services entiers aient été purement et simplement écartés.

SYNERGIE-OFFICIERS est conscient des contraintes liées à la modification de listes après leur publication. Un nouvel arbitrage du DGPN est absolument nécessaire quant à la détermination des bénéficiaires.

Le Bureau National

